



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

**QUEL PROGRAMME DE CAMPAGNE
EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?**

**Des objectifs, des projets structurants,
des mesures emblématiques !**



MORCE

Territoires, Soyez acteurs de la transition écologique !

La nécessité d'accélérer la transition écologique, pour faire face au dérèglement climatique, sera l'un des principaux enjeux des prochaines élections municipales. Le Grand Débat national mené en début d'année a en effet démontré que le climat est une priorité pour les Français, mais que ces derniers souhaitent avant tout être accompagnés dans la transition écologique.

Or, qui est mieux placé que les territoires pour déployer au plus près des Français les outils qui permettront d'accélérer la transition écologique ? Les municipalités et les intercommunalités sont des acteurs clés pour aider les Français à réduire leur consommation énergétique et à recourir davantage aux énergies renouvelables et locales, à diminuer leur production de déchets ou pour leur donner accès à une eau potable de qualité tout en réduisant la pollution des milieux naturels et aquatiques.

Premier réseau de collectivités engagées dans la transition écologique, AMORCE s'investit dans la campagne des élections municipales en formulant une série de propositions à destination des candidats pour les sensibiliser à ces enjeux et leur permettre de bâtir un programme d'action.

Ce programme permettra aux candidats de présenter un plan d'action s'appuyant sur des objectifs ambitieux et atteignables au cours du mandat, sur des projets structurants et sur des mesures emblématiques pour engager tous les Français dans la transition écologique sur les grandes compétences environnementales des collectivités locales : l'économie circulaire, la transition énergétique et la gestion de l'eau.





Élections municipales 2020

AMORCE
DÉCHETS | ÉNERGIE | EAU

PROGRAMME ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION DES DÉCHETS

Les objectifs du mandat 2020-2025

- Réduire de 5 à 10 % les quantités de déchets ménagers par rapport à 2010,
- Diviser par deux les déchets issus d'emballages en plastique à usage unique,
- Atteindre 65 à 70 % de valorisation matière sur les déchets ménagers,
- Diviser par deux le stockage des déchets produits par mon territoire par rapport à 2010,
- « Zéro dépôts sauvages » sur mon territoire,
- Maîtrise de l'augmentation des coûts de gestion des déchets (hors taxes nationales).

Des projets structurants

Prévention / réemploi / lutte contre le gaspillage alimentaire

- S'engager dans une **démarche « Zéro gaspillage / 100% tri »** dans les services de la collectivité (bâtiments administratifs, écoles, cantines, etc.),
- Proposer une **convention « Zéro gaspillage / 100% Tri »** avec les acteurs économiques, la restauration rapide et la grande distribution pour éviter la destruction des invendus (aliments, textiles, etc.), communiquer sur les **dates de consommation**, contribuer à la **suppression progressive de tous les sacs plastiques et les suremballages**, généraliser la **collecte sélective** dans la restauration à emporter,
- Mettre en place une **recyclerie** pour 30 000 habitants et accompagner l'émergence d'un **réseau local de réparateurs** (équipements électriques et électroniques, sports...) s'appuyant sur l'Économie Sociale et Solidaire (annuaire + cartographie),
- Participer à la mise en place d'un **réseau de consigne pour réemploi** avec les acteurs économiques et associatifs volontaires.

Recyclage

- Garantir la mise en place de la **collecte sélective des emballages et papiers dans l'espace public** en partenariat avec l'Etat (voiries et espaces recevant du public),
- Mettre en œuvre la **simplification du geste de tri grâce à son extension à tous les emballages plastiques** d'ici 2022,
- S'assurer de la mise en œuvre des nouvelles **collectes sélectives des jouets, du matériel de bricolage** et de **jardinierie** et de **sport** en fin de vie prévues par le projet de loi Economie circulaire,
- Transformer les ambassadeurs du tri en **ambassadeurs de la prévention et du recyclage** (ou ambassadeurs de l'économie circulaire),
- S'assurer de la mise en place d'un **vrai réseau de collecte des déchets du bâtiment** pour lutter contre les dépôts sauvages (1 déchèterie professionnelle / 30 000 hab.) avec mise en place d'un outil cartographique pour les PME.

Valorisation organique

- Mettre à disposition une **solution de tri à la source des biodéchets** (compostage de proximité ou collecte séparée) pour tous les habitants d'ici fin 2023 avec la mise en place d'un **réseau d'ambassadeurs de la prévention, du recyclage et des biodéchets** pouvant s'appuyer sur le réseau associatif,
- Mettre en place une **charte de partenariat « Qualité » avec les acteurs agricoles locaux** pour favoriser l'utilisation des **composts des collectivités** (déchets verts, biodéchets, boues) de qualité.

Valorisation énergétique et stockage

- Résorber toutes les « décharges municipales non autorisées »,
- Garantir l'**élimination des déchets de la collectivité sur le territoire** ou *a minima* dans le territoire régional dans une logique de responsabilité territoriale.



Efficacité du service public des déchets

- **Rapprocher le service propreté du service déchets** pour favoriser l'économie circulaire sur le gisement des déchets gérés par le service propreté,
- Bâtir **une stratégie territoriale de lutte contre les dépôts sauvages** sur le territoire intégrant **un dispositif de signalement volontaire** des dépôts sauvages, **la création d'une brigade verte** pour contrôler, sanctionner et résorber en s'appuyant sur le futur fonds de résorption,
- Introduire **une forme d'incitativité** dans le financement de la gestion des déchets (tarification incitative, redevance spéciale, cotisation intercommunale incitative),
- Diffuser une note sur la transparence et l'évolution des coûts identifiant la part de la fiscalité nationale (TVA, TGAP) lors de l'émission annuelle de la taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères,
- **Sauvegarder le service public de collecte sélective et de tri des déchets ménagers** en s'opposant à sa privatisation par la mise en œuvre d'une « fausse consigne pour recyclage » par les multinationales de la boisson.

Accompagnement des entreprises

- Installer une conférence territoriale des entreprises en faveur de l'économie circulaire avec la création d'**un label « Entreprise pour Economie Circulaire »** basé sur le respect des obligations de collecte sélective et traitement, et un plan d'entreprise en faveur de l'économie circulaire et de l'éco-conception des produits manufacturés.



Les mesures emblématiques à mettre en place

Education / information

- Mettre en place **un programme de 1^{er} cycle visant à éduquer tous les écoliers** à la réduction et au tri de tous les déchets,
- Mettre en place une campagne de communication annuelle sur **les 10 gestes pour réduire les déchets** (boire l'eau du robinet, stop pub, date de péremption, compostage individuel, réduction des emballages, etc.),
- Mettre en place une campagne de **communication multifilière sur les gestes de tri** s'appuyant sur le « **Triman** »,
- Créer **un réseau social sur la gestion efficace des déchets** dans ma collectivité **afin de rapprocher l'utilisateur des services** (alertes, informations, questions, veille, sensibilisation, etc.).

Prévention / réemploi / lutte contre le gaspillage alimentaire

- Généraliser l'utilisation des « **doggy bags** » dans l'ensemble de la restauration,
- Développer **une solution locale d'emballages consignés réutilisables** utilisés dans la vente à emporter (restauration rapide boulangerie traiteur),
- Organiser des soirées-dîners avec **des produits comestibles à date de durabilité minimale dépassée**,



- Organiser annuellement **des marchés de la réparation et des pièces détachées** (avec des incitations financières),
- Proposer **un service gratuit de collecte** sur appel, de dons de biens matériels ou de consommation en état d'usage, en s'appuyant si possible sur **l'économie sociale et solidaire**.

Collecte sélective et recyclage

- Lancer un appel à candidature « **Financement participatif des nouvelles solutions de l'économie circulaire** »,
- Mettre en place des systèmes de **gratification des gestes de tri** sous forme d'accès privilégiés à des services publics (ticket de transport, place pour des équipements ou des événements culturels et sportifs, etc.).

Valorisation organique

- Lancer un programme « **un jardin = un composteur** » pour les logements individuels ou collectifs avec mise en place d'une démarche qualité pour sécuriser les pratiques et la valorisation du compost.

Valorisation énergétique

- **Lancer un plan climat de la gestion des déchets** permettant de prendre conscience de l'intérêt des différentes formes de **valorisation énergétique des déchets non recyclables**,
- Promouvoir et développer les **Ecoréseaux de chaleur** alimentés par la valorisation énergétique des déchets.

Salubrité propreté

- Mettre en place des **travaux d'intérêt général pour les contrevenants**.



Élections
municipales 2020



PROGRAMME TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Les objectifs du mandat 2020-2025

- Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
- Réduire de 10 % la consommation d'énergie du territoire, de 20 % la consommation d'énergie dans les bâtiments d'habitation et de 30 % la consommation d'énergie du patrimoine de la collectivité par rapport à 1990,
- Réduire de 15 % le nombre de ménages en situation de précarité énergétique sur le mandat,
- Viser une rénovation pour 25 habitants sur le mandat,
- Développer la production d'énergies renouvelables pour assurer de 25 à 30 % des besoins énergétiques du territoire et du patrimoine de la collectivité en 2025,
- Viser la répartition suivante pour les déplacements : en urbain : 1/3 de voitures particulières et 2/3 de transports en commun et modes de transports alternatifs / en rural : réduction de 1/3 des déplacements en voiture via le développement des transports alternatifs (co-voiturage et déplacements à la demande).

Des projets structurants

Stratégie territoriale

- S'engager à **publier son Plan Climat Air Énergie Territoire d'ici fin 2021 avec un plan d'actions chiffré 2020-2025** permettant d'obtenir le label Cit'énergie,
- Introduire dans le PLUi **des critères d'efficacité énergétique et de part d'énergies renouvelables** dans chaque règlement de zone,
- Introduire **dans tous les documents d'urbanisme** (PLUi, PLH, PDU, SCOT) **des objectifs chiffrés de réduction** et évaluables annuellement des gaz à effet de serre, de baisse de consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables,
- Développer sur le territoire **les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT)** d'énergies renouvelables pour **favoriser les projets de production de chaleur renouvelable** de petite échelle.

Rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique

- Mettre en place **un service public de l'efficacité énergétique de l'habitat** avec une cartographie SIG de consommation. Celui-ci doit garantir **le respect des réglementations** pour les constructions neuves et en rénovation, et permettre **l'accompagnement indépendant des ménages dans leur projet de rénovation**,
- Créer **un guichet unique des aides pour faciliter la rénovation**, notamment par les CEE générés par les acteurs du territoire,
- Lancer **un plan de lutte contre la précarité énergétique** et de résorption des passoires thermiques en réalisant **des diagnostics ciblés** et en engageant **des campagnes de rénovations groupées**,
- Mettre en place **une conférence des acteurs économiques** de l'énergie, de la construction et du secteur bancaire **pour la rénovation**,
- Développer avec les établissements bancaires du territoire **un dispositif de « Prêt rénovation »**,
- Intégrer (ou développer) un dispositif de tiers financement qui permet de **réduire l'avance des travaux de rénovation** pour les particuliers,
- Inciter à **l'extinction ou la suppression des enseignes lumineuses** et à l'extinction de l'éclairage des bâtiments tertiaires inoccupés.

Énergies renouvelables et de récupération

- S'engager à **acheter 100 % d'électricité verte pour le patrimoine et les services de la collectivité** avec 20 % minimum d'électricité non hydraulique,
- Réaliser **une étude de potentiel de développement des énergies renouvelables** (chaleur, biogaz, électricité) sur le territoire et **s'engager sur un projet de chaleur renouvelable**, un projet d'électricité renouvelable, un projet de biogaz et un projet de production d'énergie à partir des réseaux et infrastructures d'eau et d'assainissement (énergie potentielle),
- **Mettre en place un réseau de chaleur vertueux** dans le cadre du plan :
« une commune = un Écoréseau de chaleur »,
- Développer un projet de **réseau de froid vertueux** ou de boucle tempérée afin de proposer une alternative aux climatiseurs individuels pour le rafraîchissement et ainsi réduire le phénomène d'îlot de chaleur,



- Créer **une société locale de production d'énergies renouvelables** en s'appuyant sur des financements participatifs associant les collectivités, les acteurs économiques et les citoyens, le cas échéant en s'appuyant et en impliquant les sociétés locales de production existantes.

Les mesures emblématiques à mettre en place

Lutte contre le dérèglement climatique

- Organiser **des événements de sensibilisation** « Ma ville en 2050 avec le réchauffement climatique »,
- Mettre en place **un comité de suivi citoyen du PCAET** s'appuyant sur un tableau de bord de suivi des réalisations et des résultats chiffrés.

Rénovation énergétique et maîtrise de l'énergie

- Lancer **un programme d'efficacité énergétique sur tous les bâtiments de la collectivité** et mettre en place leur **étiquetage énergétique**,
- Construire les bâtiments publics sous le **label Bâtiment à énergie positive**,
- Raccorder **les bâtiments de la collectivité aux réseaux de chaleur vertueux** existants,
- Mettre en place **un réseau d'ambassadeurs de la rénovation** s'appuyant sur le réseau associatif local,
- **Éteindre ou réduire l'éclairage public** entre minuit et 6 heures du matin,
- Accompagner la **rénovation énergétique des commerces**.

Energies renouvelables et de récupération

- Équiper tous **les toits des bâtiments municipaux** qui s'y prêtent de **panneaux solaires** photovoltaïques ou thermiques,
- Viser le **label Ecoréseau de chaleur** pour les réseaux de chaleur existants ou à créer,
- Développer la **valorisation de la chaleur fatale** des industries et services situés sur le territoire,
- Créer **un Comité consultatif des abonnés et usagers** du réseau de chaleur,
- Mettre en œuvre un **projet participatif de production d'énergie renouvelable**,
- Créer et mettre à disposition des habitants **un cadastre solaire** pour leur permettre de **visualiser le potentiel énergétique** des toitures.

Déplacements

- **Afficher** sur les panneaux directionnels **le temps de trajet à pied**,
- Prévoir des tarifs réduits pour **les transports en commun** lors des pics de pollution.





Élections
municipales 2020

MORCE
DÉCHETS | ÉNERGIE | EAU

PROGRAMME GESTION DURABLE DE L'EAU

Les objectifs du mandat 2020-2025

- 100% des bâtiments municipaux économes en eau (utilisation d'eau de pluie, mise en place de mousseurs et de WC double vitesse),
- Objectif de valorisation de 5 à 10 % des eaux usées traitées du territoire,
- Réduire de 5% les fuites sur le réseau d'eau potable,
- Zéro artificialisation nette sur le territoire,
- « Désimperméabiliser » 5 % de son territoire,
- Viser le « zéro précaire hydrique »,
- 100% de valorisation organique ou énergétique des boues d'épuration.



Des projets structurants

Mesures transversales

- **Renforcer la participation citoyenne sur l'eau** dans la commission consultative des services publics locaux,
- Développer **les démarches type budget participatif** des services du cycle de l'eau.

Eau potable

- Déployer **un réseau de fontaines d'eau potable dans l'espace public** avec une application mobile pour favoriser sa consommation,
- Renforcer la gestion patrimoniale de son réseau d'eau potable en priorisant les actions les plus efficaces en matière de **réduction des fuites et de vol d'eau**,
- Se fixer un objectif de **réduction du temps d'intervention pour réparer les fuites**,
- Envisager **l'évolution du traitement de l'eau potable** distribuée en adéquation avec **l'évolution des connaissances scientifiques sur les nouveaux polluants**,
- Étudier la mise en œuvre des différents **dispositifs de tarifications sociales de l'eau** selon le contexte du territoire pour **lutter contre la précarité hydrique**.

Eaux usées

- Développer une **stratégie territoriale de prévention des pollutions émergentes** du cycle de l'eau (médicaments et produits chimiques, métaux lourds, plastiques...),
- Faire évoluer de manière exemplaire **les pratiques de nettoyage** des crèches, écoles et autres **bâtiments municipaux** pour **réduire l'utilisation de biocides et de détergents** (source importante de micropolluants),
- Fiabiliser **l'acheminement des eaux usées jusqu'en station d'épuration** et envisager des technologies innovantes de **traitement des micropolluants**,
- Mettre en place un **Plan territorial de lutte contre la pollution plastique** du cycle de l'eau,
- Développer **une charte de qualité avec le monde agricole et l'industrie agro-alimentaire** sur la **valorisation organique des boues** pour réduire la consommation d'énergies fossiles et d'intrants agricoles,
- Développer une stratégie territoriale d'**utilisation des eaux usées traitées en substitution de l'eau potable**, pour l'irrigation d'espaces agricoles, l'arrosage des espaces municipaux (espaces verts, stades, etc.), le lavage des flottes de véhicules municipaux et la voirie.

Eaux pluviales

- Développer au sein de la collectivité **un service spécifique de gestion des eaux pluviales urbaines** dont l'objectif sera, selon les contextes, de permettre l'utilisation de l'eau de pluie, et de limiter l'imperméabilisation, en favorisant l'infiltration pour rendre la ville plus résiliente aux événements pluvieux intenses comme aux épisodes de sécheresse,
- Développer **la récupération et l'utilisation d'eau de pluie dans tous les équipements de la collectivité** et **déconnecter** autant que possible **les bâtiments publics du réseau d'assainissement**,
- Mettre en œuvre **une stratégie de gestion patrimoniale** et de bonne exploitation des ouvrages et espaces de **gestion des eaux pluviales**,
- Introduire **des règles de maîtrise ou de limitation de l'artificialisation des sols** dans



les documents d'urbanisme,

- Mettre en place un **outil d'accompagnement des pétitionnaires** pour les aider à bien **intégrer la gestion des eaux pluviales dans leur projet d'urbanisation**,
- Créer **une aide financière à l'acquisition des récupérateurs d'eau de pluie** (en logement individuel et collectif) en vue de leur utilisation.

Grand cycle de l'eau et climat

- Élaborer un **plan climat du service public de l'eau avec un volet « Contribution »** pour réduire les consommations d'énergie dans le service public de l'eau en commençant par éviter les fuites (eau potable) et les infiltrations (assainissement) dans les réseaux, développer la production d'énergies renouvelables à partir des services d'eau et d'assainissement **et un volet « Adaptation »** (gestion des stress hydriques, des inondations, etc.),
- Signer **une convention de partenariat avec les agriculteurs locaux sur les conditions de culture** sur les aires d'alimentation de captage **dans le cadre d'accords de réciprocité** (fourniture alimentaire des cantines contre réduction des intrants),
- Renforcer **les actions de sensibilisation et de nettoyage** des berges de rivières, côtes et plages, mais aussi **de surveillance et de sanction** par le personnel territorial habilité,
- Développer **la végétalisation des villes**, dans le respect de la ressource en eau (sobriété / arrosage ou mise en place d'un système d'arrosage par réutilisation des eaux usées ou de pluie).



Les mesures emblématiques à mettre en place

- Lancer **une campagne annuelle de promotion de l'eau du robinet** « moins de déchets, moins de dépenses »,
- Organiser des **distributions de kits d'économies d'eau** (mousseurs, etc.),
- **Interdire la distribution d'eau en bouteille dans les réunions municipales** ou publiques et dans les établissements gérés par la collectivité (bâtiments administratifs, équipements culturels ou sportifs) et **privilégier les carafes**,
- Mettre à disposition des usagers **une application « smartphone » pour signaler les fuites sur l'espace public**,
- Renforcer **le volet « économie d'eau »** des parcours « Zéro déchets » et « famille à énergie positive » ou proposer des parcours dédiés **« Famille eau défi »**,
- Développer la **sensibilisation sur le cycle de l'eau** à commencer par l'affichage « la mer / la rivière commence ici » sur les avaloirs.

